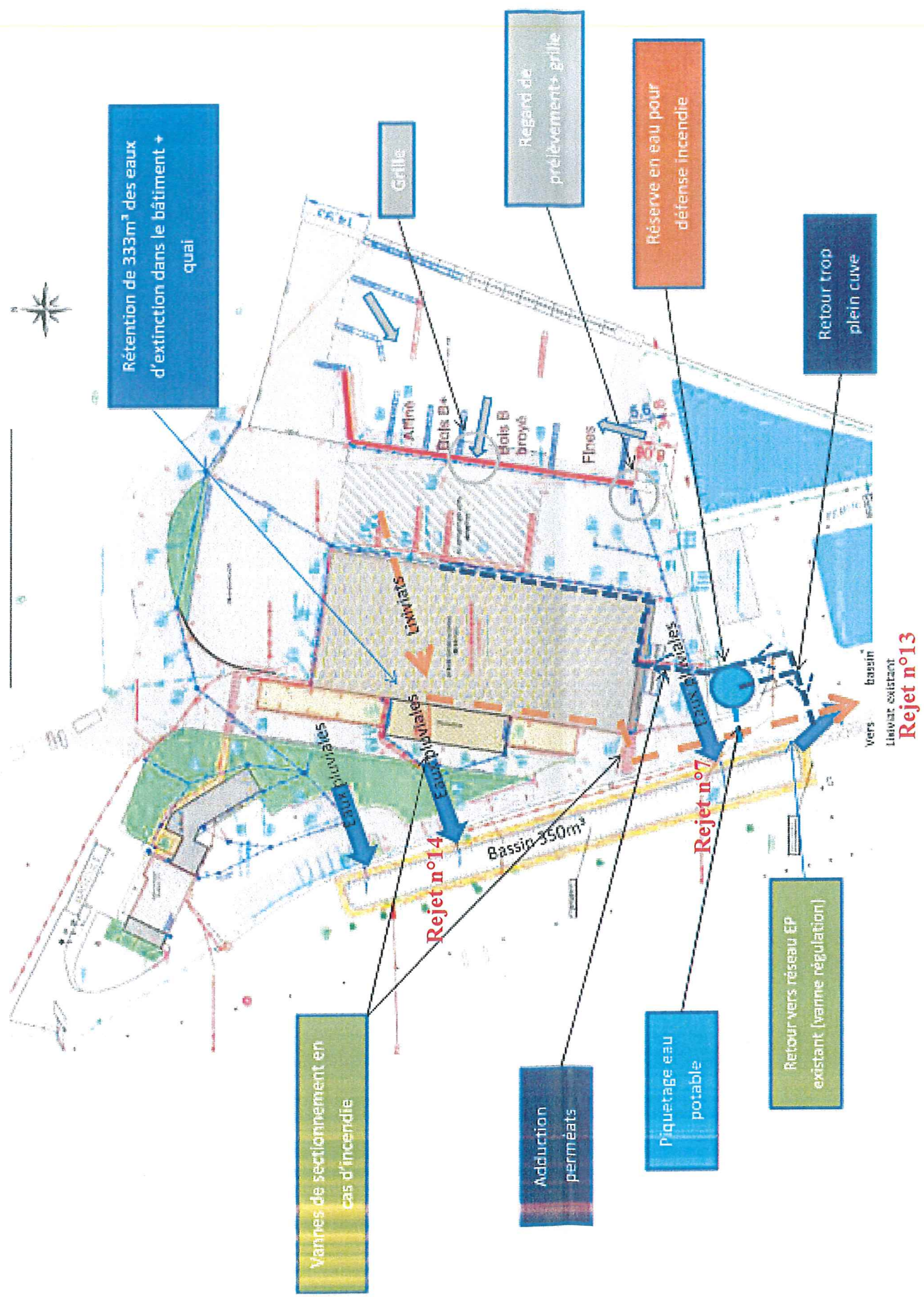


**Annexe I : Modalités de gestion des eaux
au niveau de la plate-forme bois, du centre de tri et du bâtiment de rupture de charge**



*Vu pour être annexé à
notre arrêté en date de ce jour
Mâcon, le 15 NOV. 2018*

Pour le préfet,
le secrétaire général de la
préfecture de Saône-et-Loire
Jean-Claude GENEY